

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	
1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ : PERNOD RICARD	
2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT LIRIX, personne morale liée au sens de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier, à la SOCIÉTÉ PAUL RICARD SA, membre du conseil d'administration de la société Pernod Ricard	
3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER Actions <input type="checkbox"/> Autres types d'instruments financiers <input checked="" type="checkbox"/>	
4. NATURE DE L'OPÉRATION Acquisition <input type="checkbox"/> Cession <input checked="" type="checkbox"/> Souscription <input type="checkbox"/> Échange <input type="checkbox"/> Exercice de stock-options <input type="checkbox"/> Autres types d'opération <input type="checkbox"/> Précisez : Cession de droits préférentiels de souscription (DPS) attribués dans le cadre de l'augmentation de capital de l'émetteur telle décrite dans le prospectus visé par l'AMF sous le n°09-089 en date du 14 avril 2009	
5. DATE DE L'OPÉRATION : 16, 17, 20 et 21 avril 2009	
6. LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext Paris	
7. PRIX UNITAIRE : 2,7107 euros le 16 avril 2009, 2,4627 euros le 17 avril 2009 et 2,4357 euros le 20 avril 2009 (prix moyen de cession pour chaque jour) et 2,8 euros le 21 avril 2009	
8. MONTANT DE L'OPÉRATION : 3.439.082,10 euros Cession de 228.637 DPS le 16 avril 2009, de 581.000 DPS le 17 avril 2009, de 562.473 DPS le 20 avril 2009 et de 6.597 DPS le 21 avril 2009	

Coordonnées du déclarant ou de son représentant :

Lirix

M. Gilles Grandguillotte

Adresse : Ile des Embiez – 83140 Six-Fours

Téléphone : 04 94 10 65 23

Fax : 04 94 10 36 01

« Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF. »